

Conditions Générales de Vente

COMMUNE MENDI SAAS & ALTER • VERSION 2.0 • 2 AOÛT 2026 • **VERSION PDF – FAIT FOI**

1 Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (les « CGV ») définissent les conditions financières et contractuelles dans lesquelles la société MENDI HORIZON (le « Prestataire ») fournit l'accès au service Mendi à ses clients professionnels (le « Client »). Elles complètent les Conditions Générales d'Utilisation (CGU), auxquelles elles renvoient pour tout ce qui concerne l'usage du Service. En cas de contradiction entre les deux documents sur une question financière ou contractuelle, les présentes CGV prévalent. Les CGV s'appliquent à toute souscription et prévalent sur tout document du Client, notamment ses conditions générales d'achat, sauf accord écrit contraire du Prestataire. Le Service est exclusivement destiné à des professionnels agissant dans le cadre de leur activité. Les dispositions du Code de la consommation, y compris le droit de rétractation, ne sont pas applicables.

2 Identification du Prestataire

- Dénomination sociale : MENDI HORIZON
- Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique (SASU)
- Capital social : 500 €
- Siège social : 14 avenue Paul Thoureau, 95290 L'Isle-Adam, France
- SIREN : 101 661 429 — SIRET (siège) : 101 661 429 00015
- RCS : Pontoise 101 661 429
- N° TVA intracommunautaire : FR03 101 661 429
- Président : la société CTMG, SASU, SIREN 928 291 137
- Contact : contact@mendi.tech

3 Définitions

Les termes définis aux CGU conservent la même signification. S'y ajoutent :

- « Client » : le professionnel — personne morale ou entrepreneur individuel — qui souscrit l'abonnement et règle le prix.
- « Utilisateur » : la personne physique titulaire d'un accès nominatif, intervenant pour le compte du Client.
- « Abonnement » : le droit d'accès au Service consenti pour une durée déterminée, par Utilisateur.
- « Consommation IA » : les traitements réalisés par les modèles d'intelligence artificielle mis en œuvre par le Service, mesurés par le Prestataire.
- « Mendi » : le service accessible en ligne, socle de l'offre.
- « Alter » : l'application de bureau, activée en complément d'un abonnement Mendi.
- « Crédit » : l'unité de mesure de la Consommation IA définie par le Prestataire. Le Crédit est une unité de compte interne au Service : il n'est ni une monnaie, ni un titre, ni convertible en numéraire.
- « Enveloppe » : le nombre de Crédits compris dans l'abonnement pour une période de facturation.
- « Recharge » : les Crédits supplémentaires que le Client peut acquérir lorsque son Enveloppe est épuisée. Ils s'ajoutent à l'Enveloppe et se reportent d'une période à l'autre.
- « Livrable » : tout document produit par le Service à la demande de l'Utilisateur, notamment aux formats Word, Excel, PowerPoint ou PDF.

4 Description de l'offre

4.1 Un service, deux niveaux

Le Service est proposé en deux niveaux :

- Mendi — le copilote accessible en ligne. Recherche dans les pièces de marché et le dossier de consultation, analyse au regard des documents contractuels, comptes rendus, courriers, veille réglementaire, production de Livrables aux formats bureautiques. Les documents soumis sont hébergés par le Prestataire dans les conditions de la Politique de confidentialité.
- Alter — l'application de bureau, activée en complément d'un abonnement Mendi. Elle travaille sur les dossiers présents sur le poste de l'Utilisateur, exécute des tâches en arrière-plan et permet de conduire plusieurs affaires en parallèle. Les documents traités par Alter ne quittent pas le poste de l'Utilisateur, à l'exception des éléments strictement nécessaires aux traitements d'intelligence artificielle. Alter n'est pas commercialisé séparément. Son activation suppose un abonnement Mendi en cours de validité ; la résiliation de l'abonnement Mendi emporte de plein droit la fin de l'activation d'Alter.

4.2 Enveloppe de Crédits et Recharge

Chaque abonnement comprend une Enveloppe de Crédits par période de facturation, précisée à l'Annexe 1. L'Enveloppe est attachée à l'accès nominatif et n'est ni mutualisable entre Utilisateurs, ni reportable d'une période à l'autre. Le barème de consommation — nombre de Crédits consommés par type de traitement — est publié dans le Service et accessible à tout moment. Il peut évoluer pour tenir compte de l'évolution des technologies mises en œuvre ; toute évolution défavorable au Client est notifiée avec un préavis de trente (30) jours et n'affecte pas la période en cours. Le Prestataire met à disposition de l'Utilisateur un état de sa consommation, actualisé, et l'informe à l'approche de l'épuisement de son Enveloppe. Lorsque l'Enveloppe est épuisée, le Client peut acquérir une ou plusieurs Recharges au prix indiqué à l'Annexe 1. À défaut, les traitements mobilisant l'intelligence artificielle sont suspendus jusqu'à la période suivante ; la consultation des données, l'export et les fonctions ne mobilisant pas l'intelligence artificielle demeurent accessibles. Les Crédits acquis par Recharge restent acquis au Client tant que son abonnement est en cours. Ils ne s'éteignent pas au renouvellement de la période : seule l'Enveloppe incluse se renouvelle. Ils sont consommés après épuisement de l'Enveloppe de la période, et ne sont ni cessibles ni remboursables. Aucune Recharge n'est déclenchée automatiquement. Toute acquisition suppose une action expresse du Client. À partir de trois (3) sièges, l'acquisition d'une Recharge constitue un acte de gestion réservé au compte administrateur du Client. Les autres Utilisateurs peuvent en faire la demande, sans pouvoir l'engager. Le Client peut fixer un plafond mensuel de Recharge. Aucune acquisition ne peut intervenir au-delà de ce plafond sans son accord exprès. À défaut de plafond défini, aucune Recharge n'est possible sans validation au cas par cas. Le Prestataire peut limiter temporairement un usage manifestement disproportionné au regard de l'abonnement souscrit ou de nature à compromettre la disponibilité du Service pour les autres utilisateurs. Une telle limitation est notifiée et motivée.

4.3 Accès nominatifs

L'abonnement est souscrit par siège et l'accès est strictement nominatif. Le partage d'un même accès entre plusieurs personnes est interdit. Le tarif applicable dépend du nombre de sièges souscrits par le Client, selon les segments définis à l'Annexe 1. Le passage d'un segment à l'autre prend effet à la période de facturation suivante. Au-delà de dix (10) sièges, l'activation d'Alter fait l'objet d'un devis.

4.4 Licence d'utilisation d'Alter

Le Prestataire concède au Client, pour la durée de l'abonnement et à titre personnel, non exclusif, non cessible et non sous-licenciable, le droit d'installer et d'utiliser Alter sur les postes des Utilisateurs titulaires d'un accès. Le Client s'interdit de décompiler, désassembler ou tenter d'accéder au code source de Alter, hors des cas d'interopérabilité prévus à l'article L.122-6-1 du

Code de la propriété intellectuelle, ainsi que de la copier, la distribuer, la louer ou la mettre à disposition d'un tiers.

4.5 Accès aux fichiers locaux

Alter accède aux fichiers du poste de l'Utilisateur dans le périmètre que celui-ci désigne expressément. Aucun accès n'a lieu en dehors de ce périmètre. Le Client garantit disposer des droits nécessaires sur les documents qu'il rend ainsi accessibles, et demeure responsable de la nature des fichiers placés dans le périmètre désigné.

4.6 Versions et mises à jour

Alter est mis à jour automatiquement. Le Client s'engage à maintenir une version supportée, la mise à jour pouvant conditionner le bon fonctionnement du Service. Le Prestataire assure le support de la version courante et de la version précédente. Le retrait du support d'une version antérieure est annoncé avec un préavis raisonnable.

4.7 Prérequis techniques

Le fonctionnement de Alter suppose un environnement conforme aux prérequis publiés par le Prestataire (système d'exploitation, ressources matérielles, accès réseau). Le Prestataire ne garantit pas le fonctionnement sur une configuration non conforme à ces prérequis. Certaines fonctions nécessitent une connexion à Internet ; leur indisponibilité en cas de perte de connexion ne constitue pas un manquement du Prestataire.

4.8 Sort d'Alter au terme de l'abonnement

Au terme de l'abonnement, Alter bascule en consultation seule pendant le délai de réversibilité de trente (30) jours prévu à l'article 10 : l'Utilisateur peut consulter et exporter ses données, sans produire de nouveau Livrable ni mobiliser l'intelligence artificielle. À l'expiration de ce délai, la licence prend fin et Alter cesse de fonctionner. Le Client s'engage à le désinstaller.

4.9 Évolution du Service

Le Service évolue de manière continue. Le Prestataire peut ajouter, modifier ou retirer des fonctionnalités. Il s'engage à ne pas dégrader substantiellement, en cours de période souscrite, les fonctions essentielles décrites à l'article 4.1. Le retrait d'une fonction essentielle ouvre au Client un droit de résiliation sans indemnité et le remboursement au prorata.

5 Tarifs

Les prix sont exprimés en euros et hors taxes. La TVA au taux en vigueur s'ajoute à la facturation. La grille tarifaire figure à l'Annexe 1, qui fait partie intégrante des présentes CGV. Garantie de prix.

Le Client bénéficie, pour la durée de son engagement en cours, du tarif en vigueur au jour de sa souscription. Offres promotionnelles. Le Prestataire peut proposer des offres à durée limitée assorties de conditions particulières. Ces conditions prévalent sur l'Annexe 1 pour leur durée, et leur terme est porté à la connaissance du Client dès la souscription. Révision. Le Prestataire peut faire évoluer ses tarifs. Toute évolution est notifiée par écrit avec un préavis de trois (3) mois et ne s'applique qu'à compter de la période de reconduction suivante. Le Client qui refuse la nouvelle grille peut résilier sans indemnité avant sa prise d'effet.

6 Mesure de la Consommation IA

La Consommation IA est mesurée par le Prestataire au moyen de ses propres outils de comptage, qui font foi entre les parties, sauf erreur manifeste. Le décompte est mis à disposition du Client de manière détaillée et actualisée. Toute contestation portant sur le décompte doit être formulée par écrit dans les trente (30) jours suivant la clôture de la période concernée. Les modalités d'Enveloppe et de Recharge sont définies à l'article 4.2.

7 Commande et souscription

La souscription s'effectue en ligne ou par signature d'un bon de commande. Elle emporte acceptation sans réserve des présentes CGV et des CGU. Le Client garantit disposer du pouvoir d'engager la personne morale pour le compte de laquelle il souscrit, et fournir des informations exactes qu'il maintient à jour.

8 Facturation et paiement

Périodicité. L'Abonnement est facturé d'avance, mensuellement ou annuellement selon l'offre souscrite. Les Recharges sont facturées à terme échu, sur la période suivante. Moyens de paiement. Le paiement s'effectue par carte bancaire ou prélèvement SEPA, via le prestataire de paiement Stripe. Le Prestataire ne conserve aucune donnée de carte bancaire. Le paiement par virement sur facture à trente (30) jours peut être accordé au-delà de cinq (5) accès. Retard de paiement. Conformément aux articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce, tout retard entraîne de plein droit :

- des pénalités de retard au taux d'intérêt de la Banque centrale européenne majoré de dix (10) points, exigibles sans mise en demeure préalable ;
- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire sur justificatifs. Suspension. En cas de non-paiement et après mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours, le Prestataire peut suspendre l'accès au Service. La suspension n'entraîne ni suppression ni altération des données du Client, qui demeurent exportables dans les conditions de l'article 10. Contestation. Toute

contestation de facture doit être formulée par écrit et motivée dans les trente (30) jours de sa réception. Elle ne dispense pas du paiement des sommes non contestées.

9 Durée, reconduction et résiliation

Durée. L'Abonnement est souscrit pour une durée indéterminée en formule mensuelle, ou pour la durée choisie en cas d'engagement. Il se reconduit tacitement par périodes de même durée.

Résiliation par le Client. La formule mensuelle est résiliable à tout moment depuis le Service ou par écrit, avec effet à la fin de la période en cours. Aucun remboursement n'est dû au titre d'une période entamée. En cas d'engagement pluriannuel, la résiliation anticipée à l'initiative du Client entraîne la perte de la remise d'engagement : les sommes dues sont recalculées au tarif mensuel sans remise, déduction faite des règlements déjà intervenus. Résiliation pour manquement. Chaque partie peut résilier en cas de manquement grave de l'autre, après mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours. Le Prestataire peut suspendre ou résilier sans préavis en cas d'usage frauduleux ou illicite, de partage d'accès nominatif, ou de menace pour la sécurité du Service ou des tiers.

10 Réversibilité et restitution

Le Client demeure à tout moment propriétaire de son Contenu Utilisateur et des Livrables produits à sa demande. Pendant toute la durée du contrat, et pendant trente (30) jours après son terme, le Client peut exporter l'intégralité de ses données — documents, conversations, mémoire d'affaire et Livrables — dans un format structuré, ouvert et couramment utilisé, sans frais supplémentaires. À l'expiration de ce délai, le Prestataire procède à la suppression ou à l'anonymisation des données, sous réserve des obligations légales de conservation, dans les conditions de la Politique de confidentialité.

11 Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage, au titre d'une obligation de moyens, à :

- fournir le Service avec diligence et selon les règles de l'art ;
- assurer la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données du Client dans les conditions de la Politique de confidentialité ;
- informer le Client de toute maintenance planifiée avec un préavis raisonnable, et privilégier les plages de moindre activité ;
- garantir en permanence l'exportabilité des données dans les conditions de l'article 10 ;
- fournir un support selon les modalités et délais prévus à l'Annexe 1.

12 Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- régler les sommes dues aux échéances convenues ;
- utiliser le Service conformément aux CGU et aux présentes CGV ;
- préserver la confidentialité des accès nominatifs et ne pas les partager ;
- fournir des informations exactes à la souscription et les maintenir à jour ;
- faire vérifier par un professionnel qualifié tout Livrable avant son usage contractuel ou sa diffusion ;
- s'assurer qu'il dispose des droits nécessaires sur les documents qu'il soumet au Service ;
- signaler sans délai tout dysfonctionnement ou toute faille de sécurité constatée.

13 Responsabilité

Le Service est un outil d'aide à la décision fondé sur l'intelligence artificielle. Les analyses et Livrables sont produits à partir des éléments fournis par le Client et peuvent comporter des erreurs, des omissions ou des imprécisions. Ils ne se substituent en aucun cas au jugement professionnel de l'Utilisateur, ni à sa mission de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ni à aucune mission réglementée. Le Prestataire n'assume aucune responsabilité au titre :

- des dommages indirects, notamment perte d'exploitation, perte de marché, retard de chantier, surcoût de travaux ou préjudice d'image ;
- de l'usage d'un Livrable qui n'aurait pas été vérifié par le Client ;
- d'une non-conformité, d'un désordre ou d'un sinistre affectant une opération du Client ;
- des interruptions imputables à un tiers, à la maintenance ou à la force majeure. Plafond. En tout état de cause, et sauf faute lourde ou dolosive, la responsabilité totale du Prestataire, toutes causes confondues, est plafonnée au montant hors taxes effectivement réglé par le Client au titre des douze (12) mois précédant le fait générateur.

14 Force majeure

Aucune partie ne peut être tenue responsable d'un manquement résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Si l'événement se prolonge au-delà de quatre-vingt-dix (90) jours, chaque partie peut résilier le contrat par écrit et sans indemnité, les sommes correspondant aux prestations non exécutées étant remboursées au prorata.

15 Confidentialité

Chaque partie s'engage à traiter comme confidentielles les informations reçues de l'autre, à ne les divulguer à aucun tiers et à ne les utiliser que pour l'exécution du contrat. Cette obligation perdure deux (2) ans après le terme du contrat. Le Prestataire rappelle que les documents soumis par le Client relèvent fréquemment du secret des affaires — notamment les offres d'entreprises et les pièces de marché. Il s'interdit tout accès à ces contenus en dehors des besoins strictement nécessaires à la fourniture et à la sécurité du Service.

16 Propriété intellectuelle

Les stipulations relatives à la propriété intellectuelle figurent à l'article 10 des CGU et s'appliquent aux présentes. Il est rappelé que le Client conserve la titularité de son Contenu Utilisateur et des Livrables produits à sa demande, et que le Prestataire conserve la titularité du Service, de ses composants, de ses modèles de documents et de ses développements.

17 Données personnelles et sous-traitance

Le traitement des données personnelles est régi par la Politique de confidentialité. Lorsque le Prestataire traite des données personnelles pour le compte du Client, les parties concluent un accord de traitement des données (DPA) conforme à l'article 28 du Règlement général sur la protection des données, communiqué sur demande du Client.

18 Dispositions générales

Intégralité. Les présentes CGV, leur Annexe 1, les CGU et la Politique de confidentialité constituent l'intégralité de l'accord entre les parties et remplacent tout échange antérieur. Divisibilité. La nullité d'une stipulation n'affecte pas la validité des autres. Renonciation. Le fait de ne pas se prévaloir d'un manquement ne vaut pas renonciation. Cession. Le Client ne peut céder le contrat sans accord écrit préalable. Le Prestataire peut le céder à toute société de son groupe ou dans le cadre d'une opération de restructuration, sous réserve d'en informer le Client. Référence commerciale. Le Prestataire peut citer le nom et le logo du Client à titre de référence, sauf opposition écrite de celui-ci. Aucun contenu ni aucune donnée d'affaire du Client ne peut être cité sans son accord exprès.

19 Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Le Service étant réservé aux professionnels, les dispositions relatives à la médiation de la consommation ne s'appliquent pas. Les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable pendant trente (30) jours à compter de la notification écrite du différend. À défaut, tout litige sera soumis à la compétence exclusive des

tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de Versailles (siège social situé à L'Isle-Adam, ressort du tribunal de Pontoise), y compris en cas de référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

20 Contact

Pour toute question relative aux présentes CGV : contact@mendi.tech MENDI HORIZON (SASU) — 14 avenue Paul Thoureau, 95290 L'Isle-Adam

Annexe 1 — Grille tarifaire

Annexe faisant partie intégrante des CGV. Montants en euros hors taxes, par siège et par mois.

A Mendi

SEGMENT	PRIX MENSUEL	ENVELOPPE MENSUELLE	USAGE MOYEN CORRESPONDANT
Solo / indépendant	49 €	250 Crédits	Les échanges courants du quotidien et une quinzaine de livrables lourds
Cabinet, 3 à 10 sièges	44 €	250 Crédits	Idem
Cabinet, plus de 10 sièges	Sur devis	Sur devis	—

B Mendi + Alter

SEGMENT	PRIX MENSUEL	ENVELOPPE MENSUELLE	USAGE MOYEN CORRESPONDANT
Solo / indépendant	349 €	600 Crédits	La gestion administrative quotidienne et une quinzaine de livrables lourds
Cabinet, 3 à 10 sièges	319 €	600 Crédits	Idem
Cabinet, plus de 10 sièges	Sur devis	Sur devis	—

C Recharge

0,42 € le Crédit, montant libre à partir de 10 Crédits.

EXEMPLES

CRÉDITS

21 €

50 Crédits

42 €

100 Crédits

105 €

250 Crédits

Les Crédits acquis par Recharge restent acquis tant que l'abonnement est en cours et se reportent d'une période à l'autre. Ils ne sont ni cessibles ni remboursables. L'acquisition suppose une action expresse du Client, dans la limite du plafond mensuel qu'il a fixé.

D Portée des ordres de grandeur

Le Crédit est la seule unité contractuelle. Les usages moyens décrits aux sections A et B, ainsi que le tableau ci-dessous, sont donnés à titre indicatif et n'ont pas valeur contractuelle.

TYPE DE TRAITEMENT

CRÉDITS (ORDRE DE GRANDEUR)

Recherche dans un dossier, question sur une pièce

moins de 1

Courrier, note, compte rendu de réunion

1 à 2

Livrable lourd — analyse comparative d'offres d'un lot, tableau croisant
plusieurs CCTP et plans

15 à 20

La consommation réelle varie, en plus ou en moins, selon la nature des demandes formulées, le volume et la complexité des documents traités et l'ampleur des livrables attendus. Un même type de traitement peut ainsi consommer sensiblement plus ou moins que l'ordre de grandeur indiqué. Le barème détaillé et à jour est publié dans le Service et consultable à tout moment. L'état de consommation permet à l'Utilisateur de suivre sa position par rapport à son Enveloppe.

E Support

Support par voie électronique du lundi au vendredi, hors jours fériés. Première réponse sous un (1) jour ouvré.

